

MÉMOIRE D'AVENIR

n° 38
AVRIL-JUIN
2020

LE JOURNAL DES ARCHIVES NATIONALES



HOMMAGE
À
JOHNNY

-13-01-2018

REPOSE
EN
PAIX

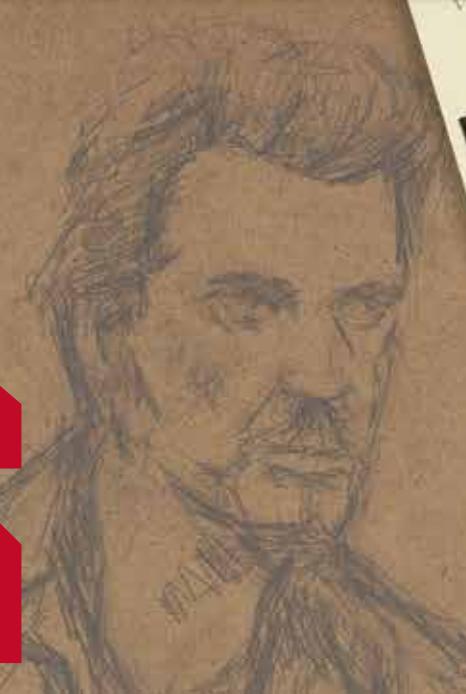


ça ne finira jamais !

Alain
et
Marilyn

Quelques Albums qui parlent :

- "Hello Johnny" (1960)
- Sans toi que m'entourait sans toi, nous sommes "La génération Perdue" (1966)
- "Jou' la Vie" (1970), we continuer à te faire vivre
- "Dernière d'histoire" (1976) que tu nous a donné, il y a des fois
- Hien, tu fais garder la "Rock'n'Roll Attitude" (1978)
- Nous formons un vrai "Gang" (1984)
- Tu es tellement dans nos souvenirs, que c'est du "Song pour Song" (1985)
- Sachez que "Ça ne finira jamais" (2006)
- Tu ne sois "Jamais seul" (2011)
- On a bien compris qu'on ne pourra plus rester dans "L'Affronte" (2012) de te revoir sur scène
- Aussi, pour que tu continues à "Rester vivant" (2014), Nous ne cessons de t'écouter, te chanter et te clamer "de l'Amour" (2015)



Parta
A sa dernière scène
Je veux te dire simplement
Un jour je voudrais te re-
venir et nous pourrions
être ensemble
Rocky Bel
T'attache
Cat : bon je te dis
sur au revoir
Fau depuis plus
fes adieu

DOSSIER

JOHNNY HALLYDAY
Les livres d'or de l'église
de la Madeleine

ÉDITO

Johnny Hallyday est entré aux Archives nationales. Pas les actes officiels qui ont ponctué sa vie (actes notariés, état civil, etc.), qui rejoindront un jour, plus tard, le « service public d'archives compétent », Archives nationales, départementales, communales, conformément au code du patrimoine. Non, ce sont des documents moins officiels mais plus emblématiques peut-être : les registres votifs, ou livres d'or, de l'église parisienne de la Madeleine, qui a dédié pendant deux ans une messe par mois à l'« Idole des jeunes » décédée le 5 décembre 2017. Les Archives nationales font ainsi, en quelque sorte, œuvre de Panthéon. Les milliers d'admirateurs qui ont laissé ces messages personnels représentent les 800 000 Français qui ont accompagné la dépouille de « Johnny » dans les rues de Paris - du jamais vu pour des obsèques depuis celles de Victor Hugo - et les 15 millions de téléspectateurs qui ont suivi la cérémonie sur leur(s) écran(s), presque aussi nombreux que pour le débat télévisé de l'entre-deux-tours de la dernière élection présidentielle. Un événement national, au même titre que la victoire des Bleus à la Coupe du monde de football de 1998, à l'aune du symbole que représentait le chanteur dans la société française.

Histoire collective donc. Mais aussi histoires individuelles de ces millions de Français touchés par le décès de Johnny Hallyday. C'est une histoire populaire qui s'écrit dans ces registres. Elle offre l'occasion de rappeler que les archives sont vraisemblablement le matériau culturel le moins élitiste qui soit. La vie de tous y est inscrite. Chacun peut s'y retrouver et retrouver les siens. Chacun peut consulter les sources de son histoire. L'article sur l'exposition *La police des Lumières* qui évoque le peuple des rues parisiennes du XVIII^e siècle ou encore l'interview de Michel Schonn, bénévole au département du Minutier central des notaires, qui dépouille les actes d'un notaire du XVII^e siècle, en font, si besoin était, la démonstration.

Je signale aussi dans ce numéro l'article sur les « Défis de l'archive », qui rend compte de récentes journées d'étude organisées par le Collège international de philosophie, et sa conclusion : « L'avenir des archives passe par l'implication des citoyens, la vigilance et l'engagement des utilisateurs, des lecteurs, des curieux, des artistes : sans usages sociaux diversifiés, les archives ne peuvent ni parvenir à l'existence ni bénéficier d'une transmission ». Le « porter à connaissance », l'incitation aux usages, c'est la fonction de *Mémoire d'avenir*. Ce numéro ne déroge pas à la règle, avec la présentation de nouvelles sources (archives du laboratoire de cartographie de l'EHESS, nouveaux dossiers sur le STO et l'épuration), de nouvelles modalités d'accès (publication en ligne des actes du règne de Henri II, création de services d'accès pour les archives nativement numériques) et d'usages, non académiques en l'occurrence (« Quand les publics s'emparent des cartes »).

Je vous souhaite une excellente lecture, et, surtout, franchissez le seuil des Archives nationales, venez visiter l'exposition sur la police des Lumières, pendant scientifique des aventures de Nicolas Le Floch, et consulter les documents du Moyen Âge à nos jours dans nos salles de lecture !



Bruno Ricard,
directeur des Archives nationales

ACTUS



Les Nocturnes de l'Histoire Mercredi 1^{er} avril

Les Archives nationales participent à la première édition des Nocturnes de l'Histoire. Organisée par quatre sociétés d'historiens de l'enseignement supérieur et de la recherche, cette manifestation entend promouvoir une diffusion large du savoir historique en valorisant des manifestations de qualité et en rendant accessibles les résultats de la recherche au public le plus large. À cette occasion, l'exposition *La police des Lumières*, présentée au premier étage de l'hôtel de Soubise, sera ouverte gratuitement de 17 h 30 à 21 h. Une conférence gratuite – *Qui êtes-vous ? Police et identification des personnes au XVIII^e siècle* – sera proposée par Vincent Denis, commissaire scientifique de l'exposition, dans la chambre du Prince au rez-de-chaussée de l'hôtel de Soubise, de 18 h 30 à 19 h 30 (dans la limite des places disponibles).

La Nuit européenne des musées Samedi 16 mai



La Nuit des musées 2019. © Arch. nat. /Nicolas Dion

À l'occasion de la seizième édition de la Nuit européenne des musées, les visiteurs pourront découvrir les Grands Dépôts des Archives nationales, habituellement fermés au public, les salons princiers de l'hôtel de Soubise et leurs décors de style rocaille, le parcours permanent du musée ainsi que l'exposition *La police des Lumières. Ordre et désordre dans les villes au XVIII^e siècle*.

Au cours de la nuit, des étudiants du Conservatoire national supérieur d'art dramatique proposeront des lectures de documents et d'archives faisant écho à l'exposition. Le quatuor Éllis, les élèves du Conservatoire du IX^e arrondissement et l'ensemble double face donneront des concerts sur le thème de l'émergence des femmes compositrices aux XIX^e et XX^e siècles.

Historia

N'oubliez pas notre rendez-vous mensuel dans le magazine *Historia* à la rubrique *L'inédit du mois* !

Un guide des sources de l'histoire aux musées conservées aux Archives nationales en ligne dans la salle des inventaires virtuelle



Prospectus « Souvenirs du musée des Archives ». AB/XII/4. © Arch. nat.

L'objectif de ce guide est de présenter une vision globale des sources d'archives relatives aux musées conservées aux Archives nationales. La nécessité d'un tel guide s'est imposée avec l'entrée des archives des musées nationaux en 2015 qui, outre leur volume considérable, font l'objet d'un nombre toujours croissant de demandes de consultation. Mais il convenait aussi de signaler les archives des administrations des beaux-arts, de l'éducation ou de l'architecture, ou encore des cabinets ministériels et présidentiels autant de fonds présentés dans ce guide.



1979, Genèse d'une loi sur les archives

Il y a un peu plus de 40 ans, le 3 janvier 1979, était promulguée la première grande loi sur les archives depuis celle, mythique, du 7 messidor an II [25 juin 1794]. Cette loi venait combler un vide législatif presque bicentenaire. À l'occasion de cet anniversaire, après deux volumes consacrés à la loi de 1913 sur les monuments historiques et trois ans de

travaux menés dans le cadre du programme Mémoloi du CNRS, le Comité d'histoire du ministère de la Culture a publié un ouvrage, *1979, Genèse d'une loi sur les archives*, qui en retrace l'histoire. Rédigé par une équipe pluridisciplinaire (archivistes, historiens, historiens du droit, juristes), il explore les racines profondes de la loi, le contexte juridique dans lequel elle s'inscrit, lui-même issu de l'évolution politique et sociale du pays, son temps d'écriture, son parcours législatif, sa mise en œuvre, ses apports et aussi ses limites.

Une journée d'étude, organisée à l'Institut national du patrimoine le 3 décembre 2019, jour anniversaire des premiers décrets d'application de la loi, en a présenté les analyses et conclusions, en les ouvrant sur les enjeux contemporains.

Ouvrage disponible en librairie et auprès de la Documentation française : <https://www.vie-publique.fr/catalogue/272119-1979-genese-dune-loi-sur-les-archives>

Ciné-chorégraphies des souvenirs dansés

Rencontres chorégraphiques internationales de Seine-Saint-Denis, mardi 28 avril 2020 à 18 h



Plan général du canal de Paris projeté. N/11/Seine/133, [1729]. © Arch. nat.

Au printemps 2020, les Archives nationales accueillent la restitution de la deuxième année de résidence artistique et culturelle en milieu scolaire à l'initiative des Rencontres chorégraphiques internationales de Seine-Saint-Denis dans la ville de Saint-Denis.

Festival défricheur dédié aux écritures chorégraphiques contemporaines, les Rencontres chorégraphiques présentent des œuvres portant un regard aigu et poétique, un questionnement constant sur notre monde.

Outre leur vocation à faire émerger la création chorégraphique contemporaine, ces Rencontres accompagnent tout au long de l'année les publics dans leur découverte des artistes.

C'est ainsi que depuis la rentrée 2019, Paulina Ruiz Carballido et Jean-Baptiste Fave, membres du collectif de vidéo-danse V.I.D.A., ont rencontré et travaillé avec 170 participants du milieu scolaire et des associations de la ville de Saint-Denis autour des thèmes du paysage et des souvenirs dansés. La restitution rassemblera une grande partie des participants dans une performance *in situ* dans le bâtiment, associant déambulation, exposition des travaux produits en classe et projections des vidéos tournées lors des ateliers.

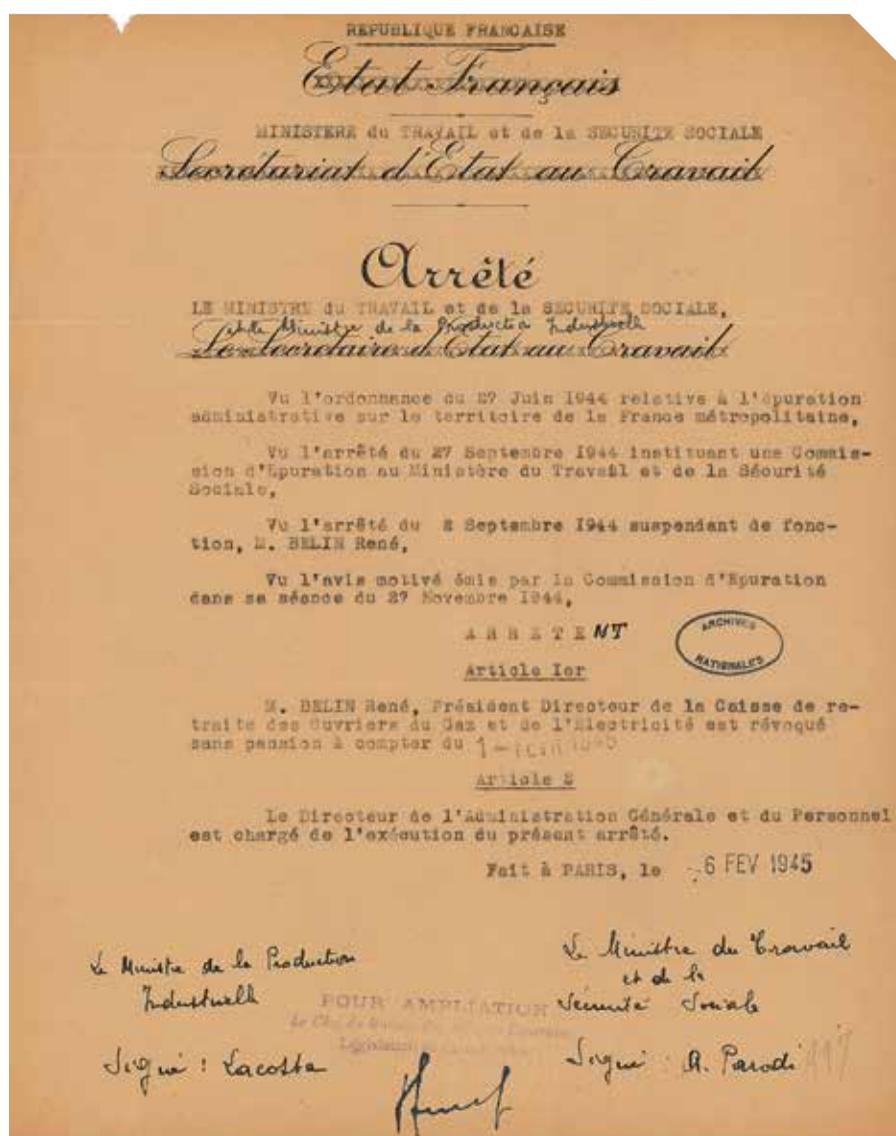


Le catalogue de l'exposition Quand les artistes dessinaient les cartes a été primé

Le catalogue de l'exposition *Quand les artistes dessinaient les cartes. Vues et figures de l'espace français, Moyen-Âge et Renaissance* (Hôtel de Soubise, 25 septembre 2019-6 janvier 2020) a reçu le prix Duchalais décerné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres au titre de l'année 2020. Le prix Duchalais récompense un ouvrage relevant des sciences auxiliaires de l'histoire pour le Moyen Âge. Adolphe Duchalais (1815-1854), chartiste de la promotion 1844, s'est illustré dans le domaine de la numismatique, par l'étude des monnaies antiques et médiévales.

ÉPURATION, STO, SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS : de nouvelles archives à explorer

par Vanessa Szollosi et Raphaëlle Boissard, département de l'Éducation, de la Culture et des Affaires sociales



Arrêté de révocation de René Belin, qui fut ministre de la production industrielle et du travail puis secrétaire d'État au travail entre 1940 et 1942.. F/22/2389. © Arch. nat.

La sous-série F/22 regroupe les archives des administrations du travail et de la prévoyance sociale. Si plusieurs centaines de dossiers sont encore en cours de classement, un premier ensemble est désormais consultable grâce à deux nouveaux instruments de recherche publiés dans la salle des inventaires virtuelle. D'autres mises en ligne suivront prochainement.

C'est dans ce cadre que le premier inventaire décrit des documents relatifs à l'épuration administrative, instaurée après la Seconde Guerre mondiale, au ministère du Travail et de la Sécurité sociale : des dossiers généraux sur son organisation mais surtout des dossiers individuels. Ces derniers contiennent en général la proposition de la Commission

d'épuration, l'arrêté ou la décision du ministre, de la correspondance ainsi que toutes les pièces justificatives réunies par la Commission : mémoires de défense, entretiens, attestations, correspondance, rapports...

Parmi ces dossiers, une part importante concerne le personnel de l'administration du travail, ce qui permet d'éclairer l'action du ministère pendant la guerre et notamment son rôle dans le fonctionnement du Service du travail obligatoire. Ils complètent le fonds d'archives de Jean Ismélari, inspecteur du travail (F/22/2380-F/22/2384), et le versement 20000244 sur l'épuration administrative des ministères de la Santé et du Travail.

Le second instrument de recherche décrit les archives liées à la loi du 1^{er} avril 1898 relative aux sociétés de secours mutuels dite Charte de la mutualité.

Les sociétés de secours mutuels, ancêtres des mutuelles, regroupent des personnes qui se cotisent pour prendre en charge les cas de maladie ou d'infirmité de leurs membres et pour apporter secours aux familles en cas de décès du sociétaire. La loi de 1898 définit les grands principes de leur fonctionnement et réduit désormais le contrôle de l'État aux questions de statuts et de gestion financière. Ces documents permettent de suivre toute l'évolution réglementaire depuis 1898 et notamment d'évaluer l'impact de la Première Guerre mondiale sur ces organisations, débordées par la multiplication des blessés et des malades. On y trouve également les mesures spécifiques prises par le régime de Vichy, concernant en particulier

les sociétés suspectées d'avoir des membres juifs, franc-maçons ou communistes, et l'étude du régime particulier des sociétés d'Alsace-Lorraine. Suivent les mesures d'épuration des membres des conseils d'administration et la réorganisation d'après-guerre, notamment l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale qui abroge la Charte de la mutualité. Enfin, ce petit fonds se clôt avec des dossiers relatifs aux sociétés coloniales ainsi qu'aux sociétés de Français vivant à l'étranger.

Un troisième inventaire sur l'application de la loi du 10 juillet 1915 relative aux salaires des ouvrières à domicile dans l'industrie du vêtement sera bientôt en ligne. D'autres suivront, au fil des classements, sur des thématiques diverses comme les accidents du travail, le repos hebdomadaire ou encore les syndicats.

VIE DE FONDS

LA FABRIQUE CARTOGRAPHIQUE AU XX^e SIÈCLE :

le fonds du laboratoire de cartographie de l'École des hautes études en sciences sociales (1954-2000)

par Cécile Fabris et Marine Coquet, département de l'Éducation, de la Culture et des Affaires sociales

Les recherches dans le fonds d'archives du laboratoire de cartographie de l'École des hautes études en sciences sociales [EHESS] conservé aux Archives nationales sont désormais rendues possibles par la mise en ligne au début de l'année 2020, vingt ans après les premières opérations de collecte, de douze inventaires et d'un *Guide d'orientation*.

La richesse d'un fonds documentaire

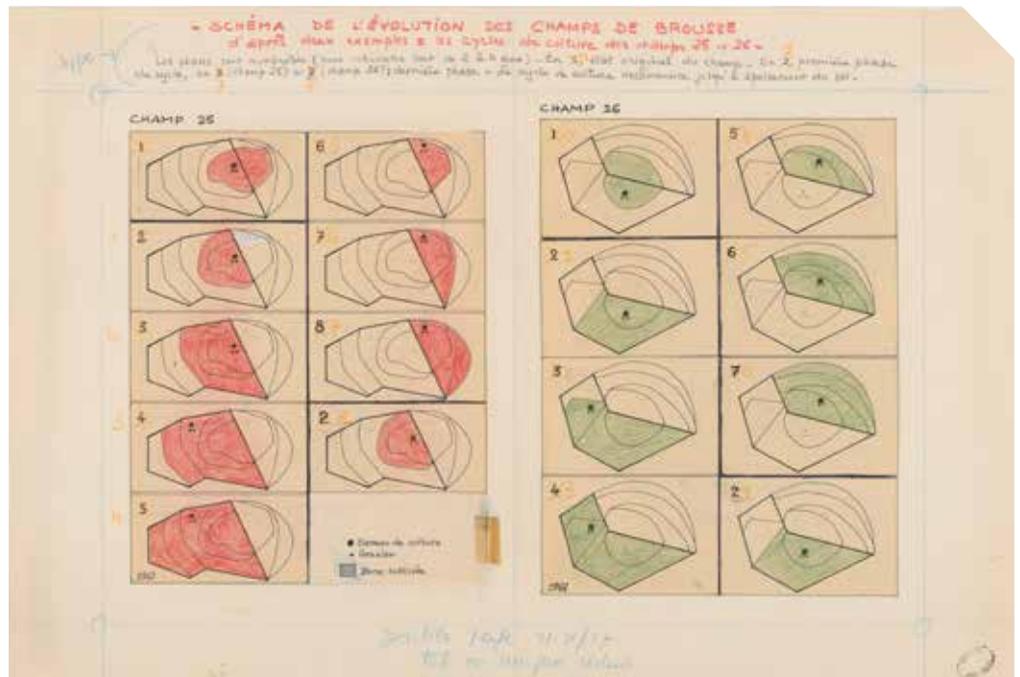
Pendant près d'un demi-siècle, entre 1954 et la fin des années 1990, le laboratoire de cartographie fondé par Jacques Bertin joue un rôle central et transversal dans le monde des sciences humaines et sociales : chercheurs, étudiants ou éditeurs font appel aux cartographes qui y officient pour mettre sous forme graphique et cartographique les données recueillies dans le cadre de leurs travaux et publications.

Concepteur de techniques pionnières de graphisme, le laboratoire déploie ses activités en matière d'enseignement, de diffusion des outils cartographiques, et réalise de nombreux travaux, dont certains marquent durablement l'histoire des sciences humaines et sociales. C'est le cas, par exemple, des onze tomes de *l'Atlas de la Révolution française*, dont le processus de fabrication est documenté, étape par étape, par les archives du laboratoire¹.

L'histoire dispersée d'un fonds d'archives

Lorsqu'à la fin des années 1990, le laboratoire cesse progressivement ses activités, l'archivage de sa mémoire commence en interne². Entre 2001 et 2017, les archives sont collectées en plusieurs phases et forment aux Archives nationales un ensemble disparate, divisé en une quinzaine de sous-ensembles portant chacun un numéro de versement.

Les modes de classement comme les moyens mis en œuvre pour décrire



Travaux réalisés par le laboratoire de cartographie pour Paul Tensoré Rouamba (1962-1965). 20010291/197. © Arch. nat.

les dossiers sont eux-mêmes marqués d'une forte hétérogénéité : ces quinze sous-ensembles sont parfois constitués selon les supports de l'information³, parfois selon les cartographes auteurs des dossiers⁴, parfois encore selon le projet réalisé⁵ ou la nature des documents collectés⁶.

Au-delà de ces disparités, qui témoignent des évolutions du travail des archivistes, c'est un fonds documentaire d'une rare et remarquable complétude qui se trouve ici rassemblé.

La restitution d'un ensemble complexe

Sont dorénavant mis à disposition en salle des inventaires virtuelle des Archives nationales les instruments de recherche qui restituent la teneur des dossiers de douze versements – les documents audiovisuels, les outils matériels des cartographes ainsi que leur bibliothèque étant encore en cours de traitement.

Pour rendre compte de la cohérence du fonds, ces inventaires sont associés à une notice détaillant l'histoire

administrative du laboratoire ainsi qu'à un guide d'orientation permettant de naviguer parmi les inventaires, qui ont chacun leur logique propre. Organisé selon les grands domaines d'activités des membres du laboratoire, cet outil permet de restituer une structure commune à l'ensemble des documents dispersés dans les différents versements et donne à voir la densité et l'organisation du travail des cartographes.

La teneur informationnelle de ce fonds exceptionnel à tous égards réside ainsi à la fois dans la grande qualité des dossiers conservés, témoignant des travaux sur la visualisation des données de la recherche en sciences humaines et sociales, ainsi que dans les réflexions que suggère l'histoire morcelée de la patrimonialisation de ces documents.

¹ Dossiers conservés dans le versement 20150570.

² Voir sur ce point les articles 20150569/145 et 20190566/1.

³ Versements 20010291, 20010293, 20150565, 20150725, 20150774.

⁴ Versements 20150566, 20150567, 20150568, 20150569, 20190214.

⁵ Versement 20150570, consacré à *l'Atlas de la Révolution française*.

⁶ Versements 20020109, 20150572, 20150573, 20190547.

« Que je t'aime ! » LES REGISTRES VOTIFS À LA MÉMOIRE DE JOHNNY HALLYDAY DE L'ÉGLISE DE LA MADELEINE AUX ARCHIVES NATIONALES

par Yann Potin, département de l'Éducation, de la Culture et des Affaires sociales

Les Archives nationales ont reçu en décembre 2019 le don d'un ensemble aussi original qu'exceptionnel. Relevant tout autant du livre d'or, du nécrologe collectif que du témoignage ex-voto, il s'agit d'un ensemble de 54 registres ouverts entre le 9 décembre 2017 et le 9 décembre 2019 au sein de l'église de la Madeleine. Pourquoi et comment ce véritable mémorial de papier, d'encre et d'émotions, contenant sans doute plus de 50 000 messages de fans de Johnny Hallyday, a pu être constitué ?

Le 9 décembre 2017, la cérémonie funèbre en hommage au chanteur disparu a laissé en dehors de l'église des centaines de milliers de fidèles et d'anonymes. Cette foule de 800 000 à un million de personnes était réunie sur les Champs-Élysées et jusqu'à la Madeleine. C'est la raison pour laquelle ces funérailles nationales spontanées ont été comparées à celles de Victor Hugo en 1885. Toutefois, seuls 500 d'entre ces fidèles ont pu assister à la messe officielle à l'intérieur de l'église, qui réunissait par

ailleurs trois présidents de la République et une partie importante du monde des arts et de la chanson. Face au spectacle de ces milliers de personnes qui souhaitaient rester pour témoigner leur affection et leur peine, un des prêtres de la Madeleine, Bruno Horaist, a estimé qu'il fallait les accueillir d'une manière ou d'une autre.

Dès lors, sur son initiative personnelle, une série de messes « supplémentaires » ont été offertes à ces pèlerins d'un genre singulier. Face à l'affluence, une messe mensuelle a été organisée avec l'aide de paroissiens de la Madeleine, le 9^e jour de chaque mois, jusqu'au 9 décembre dernier. Durant deux ans donc.

Dès la première cérémonie, papiers et messages étaient spontanément déposés sous un présentoir qui devenait dès lors une sorte de lieu de cristallisation du souvenir, gorgé d'images et de bougies. Cet autel de fortune a donc été une sépulture de substitution, le corps de Johnny ayant été inhumé sur l'île caraïbe de Saint-Barthélemy. En constatant cette pratique traditionnelle de dépôt d'écrits votifs, le prêtre prit donc l'initiative d'ouvrir des registres pour que les personnes puissent y inscrire leur témoignage écrit. Les registres restant ouverts dans l'intervalle entre deux messes, cela explique leur nombre important, le lieu étant bien entendu fréquenté par des fans, mais aussi des paroissiens traditionnels ou des touristes de passage (de toutes nationalités).

C'est donc l'absence de sépulture sur le territoire métropolitain (la presse s'en était fait l'écho) qui a déclenché puis alimenté cette noria de personnes voulant témoigner leur affection pour Johnny. La plupart d'entre eux se racontent et témoignent de fragments de leur vie : ces registres constituent ainsi une sorte de coupe inestimable dans les représentations collectives, et ce d'autant qu'ils sont contemporains du mouvement des Gilets jaunes. C'est précisément une étude de terrain sur

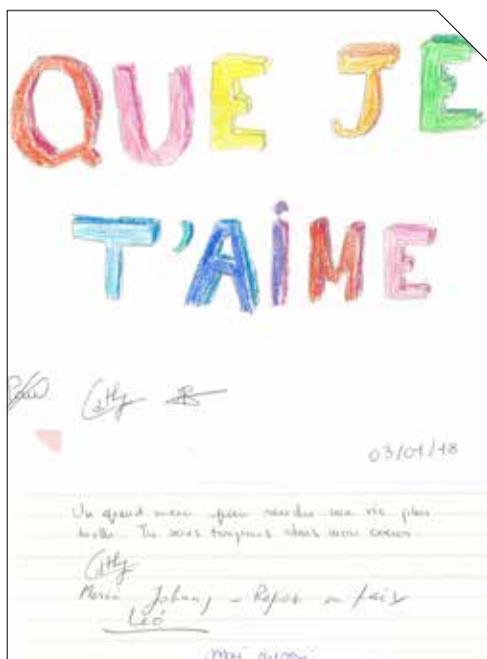


Portrait crayonné en pleine page, 20200057/1. © Arch. nat.

cette émotion populaire, mené par deux sociologues, Jean-François Laé et Laetitia Overney, qui a permis de signaler l'importance de ce massif documentaire et d'entrer en contact avec Bruno Horaist. Elle a fait l'objet d'un premier livre¹.

Chaque messe mensuelle était suivie par 500 à 1000 personnes, venues de toute la France, avec une nette proportion en provenance des Hauts-de-France, du Grand Est et de la région PACA, selon une organisation très structurée, par délégation de sociétés locales, mais aussi avec la présence de nombreuses personnes isolées. Par-delà la dimension émotionnelle, ces 54 recueils constituent donc un enregistrement inédit du monde social contemporain à travers le prisme émotionnel d'une personnalité charismatique.

¹ LAÉ (Jean-François) et OVERNEY (Laetitia), « Johnny, j'peux pas me passer de toi ». *Écritures de séparation et mémoire*, Paris, Bayard, 2019.



« Tu resteras toujours dans mon cœur »
20200057/2. © Arch. nat.

DOSSIER

L'ARCHITECTE ANTOINE DESGODETZ À L'HÔTEL D'ASSY ?

par Alexandre Cojannot, département du Minutier central des notaires de Paris

L'histoire de l'hôtel d'Assy, qui fait partie de l'ensemble parisien des Archives nationales, est bien connue grâce aux recherches de Jean-Pierre Babelon et de Claude Mignot, mais recèle encore quelques mystères.

Construit entre 1642 et 1644 pour Denis Marin de La Châtaigneraie, secrétaire du roi et bientôt intendant des finances, le noyau originel de la demeure est dû à l'architecte Pierre Le Muet : il consiste en un corps de logis principal sur la rue des Francs-Bourgeois et une aile de cinq travées sur le côté droit de la cour. La demeure s'articule autour d'un majestueux escalier suspendu à vide central, suivant la mode qui se répandait alors en France, dont il est un des plus anciens exemples conservés.

Passé en 1706 à Jean Pierre Chaillon de Jonville, l'hôtel connaît au début du XVIII^e siècle d'importants accroissements. Ayant acquis en 1709 le résidu de terrain derrière la colonnade de l'hôtel de Soubise, Chaillon commande en 1712 le prolongement de l'aile droite et la construction d'une

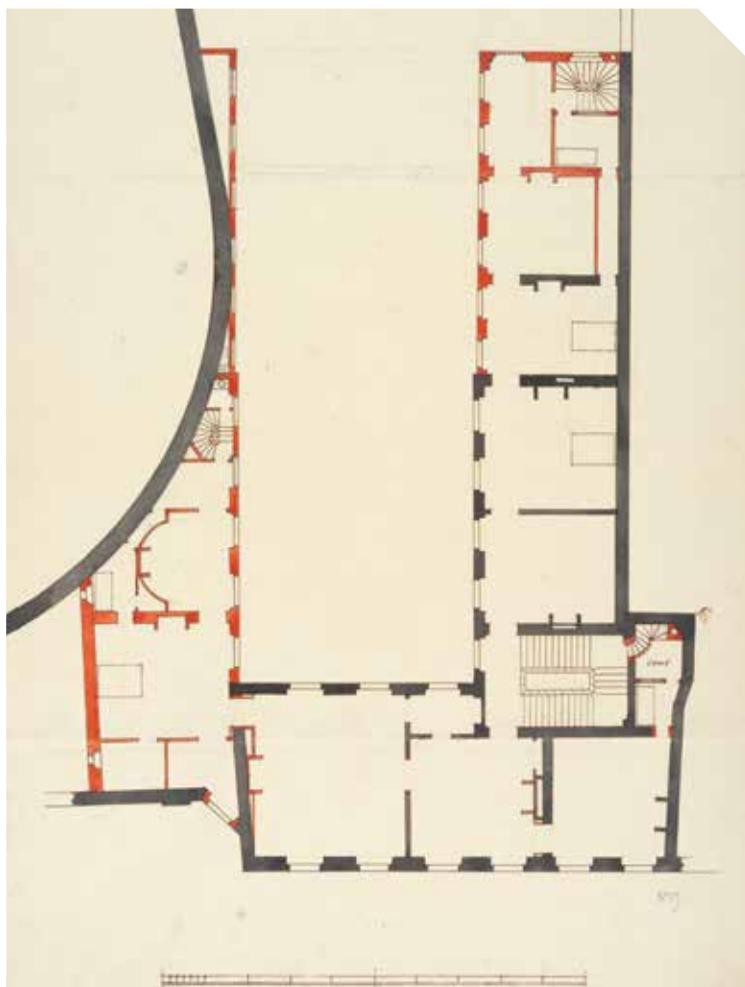
aile supplémentaire, en partie feinte, en symétrie sur le côté gauche de la cour. Deux plans contractuels, datés et signés par l'entrepreneur et le maître d'ouvrage, en sont conservés au Nationalmuseum de Stockholm. Une troisième aile entre cour et jardin, seulement esquissée en masse sur le plan de 1712, fut ajoutée par les propriétaires suivants, entre 1731 et 1733.

L'étude des dessins du musée suédois permet aujourd'hui de proposer l'attribution des plans de l'hôtel Chaillon à l'architecte Antoine Desgodetz (1653-1728), qui a laissé un œuvre graphique abondant. Resté célèbre pour

ses relevés des *Édifices antiques de Rome* (1682), Desgodetz a connu une belle carrière au service des Bâtiments du roi et de l'Académie royale d'architecture, mais a très peu bâti et les ailes de l'hôtel d'Assy constitueraient donc un rare témoignage de son activité de maître d'œuvre. L'appartement du premier étage de l'aile gauche subsiste avec une partie de ses décors, récemment repeints. La grande chambre, aujourd'hui recoupée par une cloison, présente un plafond à voussure ornée de jeux d'enfants et l'encadrement de rinceaux d'une cheminée, dont la glace et le chambranle de marbre ont malheureusement été remplacés au XIX^e siècle. Le cabinet voisin, agrandi, conserve encore son compartimentage mural et son plafond chantourné, reconnaissable par sa correspondance avec le plan de 1712.



Hôtel d'Assy, la grande chambre dans l'aile gauche sur cour (état actuel).
© Arch. nat./pôle image



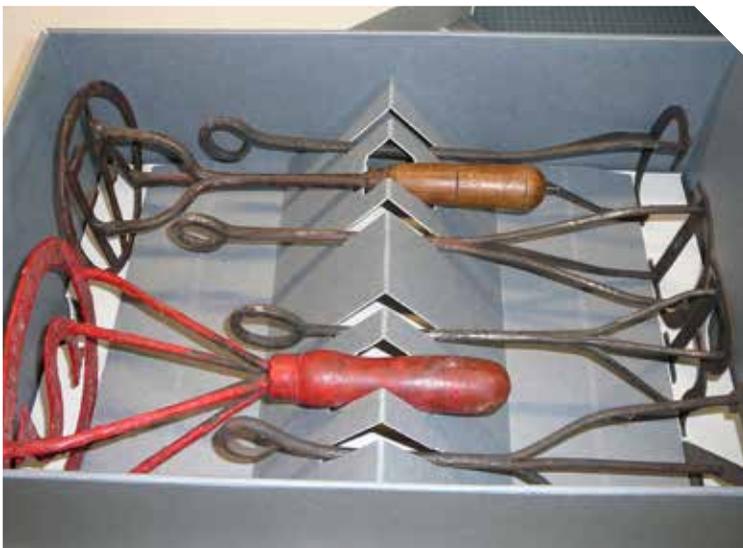
Antoine Desgodetz (attribué à), plan du premier étage de l'hôtel Chaillon, aujourd'hui dit d'Assy, 1712. © Stockholm, Nationalmuseum (cl. C. Heisser)



Hôtel d'Assy, plafond du cabinet dans l'aile gauche sur cour (état actuel).
© Arch. nat./pôle image

Protéger, mettre en valeur : **LE TRAVAIL DES ATELIERS DE CONSERVATION PRÉVENTIVE**

par Michel Thibault, département de la Conservation, avec le concours de Henri Pinoteau, département de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de l'Agriculture, de Vivien Richard, département de l'Exécutif et du Législatif, d'Habibounissa Mansour et de Bruno Beauvallet, département de la Conservation – atelier de conservation préventive de Pierrefitte-sur-Seine



Fers à marquer les moutons, Bergerie nationale de Rambouillet (versement 20160285). © Arch. nat./Bruno Beauvallet

Conserver les archives, cela peut paraître simple : chacun d'entre nous a en mémoire des alignements de boîtes en carton de conservation sur les rayonnages d'un magasin d'archives. Il suffit de trouver la boîte dont le format est le plus adapté à celui des documents à conserver et l'affaire est dans le sac ! Ou plutôt dans la boîte...

Dans la réalité, c'est parfois un peu moins simple : les générations qui nous ont précédés ont su faire preuve de beaucoup d'imagination pour varier à l'infini le format des papiers ou des parchemins, en fonction des usages auxquels ils étaient destinés, et certains documents n'entrent pas dans des boîtes de format normalisé.

Et puis, les archives, ce ne sont pas seulement des documents. Ce sont aussi, parfois, des objets, peu nombreux certes mais le plus souvent porteurs d'une charge émotionnelle forte, qui fait que nul archiviste ne songerait à les séparer des fonds d'archives dont ils sont un élément essentiel.

Comment les conditionner, comment les protéger ? C'est là qu'entre en jeu le talent des agents des deux ateliers de conservation préventive, sur les sites de Paris et de Pierrefitte-sur-Seine des Archives nationales, pour concevoir et produire des boîtes aux formes et formats spécifiques.

Conditionner un document, qu'il soit sur support parchemin, papier ou photographique, ou conditionner un objet, c'est d'abord répondre à un impératif strict : le docu-

ment ou l'objet ne doit en aucun cas être en contact avec un matériau sujet dans le temps à des réactions chimiques – l'oxydation, par exemple – qui puissent interagir avec lui. En pratique, tout matériau autre que le carton de conservation, chimiquement « neutre », et certaines matières plastiques – polyester, polyéthylène, polypropylène – dont la stabilité dans le temps est assurée, est écarté. Ainsi, l'usage d'agrafes métalliques est prohibé et l'emploi de colles n'est autorisé que si aucune autre solution n'est possible. Idéalement, les différents éléments constitutifs du conditionnement doivent pouvoir s'assembler les uns avec les autres sans secours extérieur.

De plus, conditionner des objets exige de prendre en compte non seulement le volume, mais aussi le poids de chacun d'eux, ainsi que leur centre de gravité de façon à éviter tout déséquilibre et garantir la stabilité du contenant et de son contenu.

Enfin, s'il est souvent impossible de consulter un document sans le manipuler, ne serait-ce que pour en tourner les feuillets, le conditionnement d'un objet doit non seulement lui offrir une protection efficace et garantir sa stabilité lors des transports, mais aussi le mettre en valeur, permettre de le montrer ou de l'exposer sans avoir à le manipuler. Dès lors qu'il s'agit d'objets, il ne saurait y avoir de bon conditionnement sans scénographie.

Tout cela explique que le travail de conception d'un conditionnement commence devant une table à dessin : la prise en compte des contraintes spécifiques à chaque objet donne lieu à une série de croquis, qui vont progressivement s'affiner, pour aboutir au projet définitif. Ensuite, il ne reste plus qu'à choisir le matériau, son aspect, sa résistance, son grammage, puis le découper aux dimensions requises, manuellement ou sur une table de découpe automatique, enfin assembler les éléments de la boîte ou de l'étui qui protégera et mettra en valeur le document ou l'objet.

Deux exemples illustreront notre propos.

Le premier concerne les fers à marquer les moutons remis aux Archives nationales avec ses archives par la Bergerie nationale de Rambouillet en 2016. Ces objets, modestes en apparence, témoignent des techniques utilisées tout au long du XIX^e et du XX^e siècle pour identifier les moutons mérinos élevés à Rambouillet, par une marque portée au fer chaud sur une corne, ou au moyen de goudron sur leur toison. Dans ce cas, le conditionnement doit non seulement protéger et permettre de présenter les objets,

mais également les immobiliser et éviter qu'ils ne s'entrechoquent lorsque les boîtes sont déplacées.

Le second exemple porte sur les objets personnels du président Georges Pompidou confiés aux Archives nationales en 2016 par son fils, le professeur Alain Pompidou, avec les archives personnelles de l'ancien président de la République : une croix de Lorraine en or ; une montre en or massif de la maison Cartier, portant la signature gravée du général De Gaulle, offerte à Georges Pompidou, alors son directeur de cabinet, au cours du second semestre de 1958 ; une boîte à cigarettes en argent de la maison Cartier, avec la mention gravée « Présidence du Conseil/Directeur de cabinet », la signature des membres du cabinet du président du Conseil et la date du 8 janvier 1959, date à laquelle le général De Gaulle quitte la présidence du Conseil pour être installé dans les fonctions de président de la République ; le médaillon porté par Georges Pompidou pendant les cinq années de sa présidence, de 1969 à 1974, et destiné à contenir alors le code de l'arme nucléaire, ensuite offert en 1997 par le président Jacques Chirac à M^{me} Claude Pompidou.

Le conditionnement doit alors répondre à une exigence simple : s'effacer derrière les objets présentés. L'atelier de conservation préventive a répondu à cet impératif en proposant deux solutions complémentaires : un plateau



Objets personnels du président Georges Pompidou (555AP/34). © Arch. nat./Bruno Beauvallet

couissant qui permette d'extraire les objets de leur boîte et les présenter sans avoir à les manipuler ; des éléments de maintien, collés sur le couvercle de la boîte, qui leur interdisent de se déplacer à l'intérieur de celle-ci lorsque le couvercle est refermé. Ce dispositif ingénieux, validé par le conservateur responsable du fonds Georges Pompidou, a une qualité majeure : il se fait oublier au profit des objets eux-mêmes, qui se trouvent ainsi d'autant mieux mis en valeur.



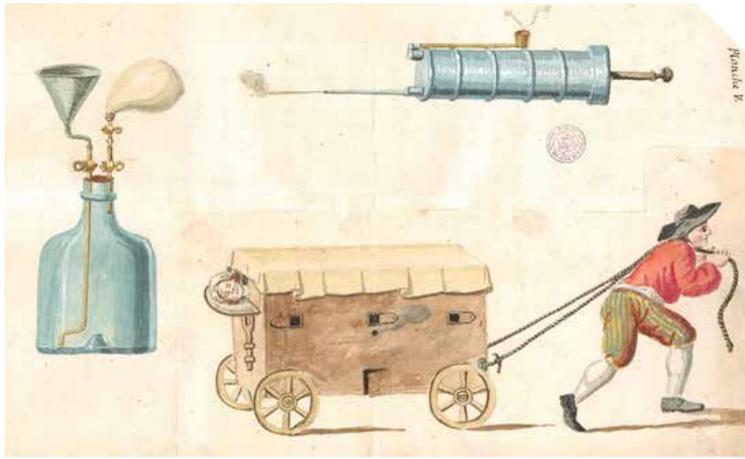
Objets trouvés dans les décombres du vol Air France El Oued-Paris, 8 avril 1957. (fonds Air France, versement 20150467). © Arch. nat./Nicolas Dion

LA POLICE DES LUMIÈRES.

Ordre et désordre dans les villes au XVIII^e siècle

Archives nationales, hôtel de Soubise, 11 mars-29 juin 2020

par Régis Lapasin, département de l'Action culturelle et éducative



Dessin couleur de machine fumigatoire par Calmettes, chirurgien à Narbonne, 1784 Paris, Bibliothèque de l'Académie de médecine, SRM 179 d5 Calmettes, pièce 2 planche V. © Bibliothèque de l'Académie de médecine

Jules Michelet, chef de la Section historique des Archives nationales de 1830 à 1852, aimait à faire jaillir du « silence apparent » des documents d'archives, par la force de l'imagination et du travail historique, les multiples voix des générations passées. Les concepteurs de l'exposition *La police des Lumières* tentent de réaliser ce rêve en faisant parler les papiers présentés dans le parcours. Ils ont imaginé de compléter la lecture silencieuse à laquelle invitent ces pièces par plusieurs dispositifs de restitution auditive.

Ainsi Mylène Pardoën, chercheure au CNRS, a été chargée de concevoir des fresques sonores qui ressuscitent le bruit de la ville au XVIII^e siècle. Grâce à elle, l'exposition nous propose une plongée dans le tumulte quotidien de Paris. Les centaines de personnages plus ou moins recommandables que le visiteur est invité à rencontrer, battant le pavé parisien, au milieu des embarras du pont Neuf, dans les cercles de jeu clandestin, lors des foires Saint-Germain, pendant le pillage des boulangeries en 1725, lors de la bousculade meurtrière de 1770, dans les bordels, les garnis, les cimetières, vivaient dans un monde auditif totalement différent de celui que nous connaissons aujourd'hui. S'y fondent les cris des marchands ambulants, les passages de carrosses et de charrettes, les hennissements des chevaux, les conversations, les bruits des artisans, les pas résonnant sur le pavé...

Mylène Pardoën, chercheure au CNRS, nous fait bénéficier de son expertise reconnue dans le domaine. Elle a conçu et elle coordonne le projet Bretez destiné à faire revivre Paris au milieu du XVIII^e siècle, à partir du plan réalisé par l'ingénieur Louis Bretez entre 1734 et 1739. Elle a aussi travaillé à la restitution de sons au château-musée de Versailles pour l'exposition « Visiteurs de Versailles. 1682-1789 » (2018). Elle pilote actuelle-

ment un groupe d'experts qui veillent à ce que la restauration de Notre-Dame prenne en compte sa dimension sonore.

Pour notre exposition, il ne s'agit pas d'imaginer la bande-son hasardeuse d'un film en costumes. Les fresques sont le fruit d'un travail scrupuleux qui s'appuie sur des sources historiques nombreuses. Elles prennent en compte les spécificités du lieu précis, mais aussi des éléments plus inattendus comme la hauteur des bâtiments qui déterminent l'écho, la nature du sol, le sens du vent, la rapidité de la marche des piétons.

Trois ambiances sont proposées au visiteur : dans la cour de l'hôtel de Soubise, il entend les rumeurs de la ville, en accord avec le cadre architectural du XVIII^e siècle. Dans l'escalier menant à la salle d'exposition résonnent les bruits, cris et sons tels qu'on pouvait les entendre aux abords du Petit Châtelet. Enfin, dans une salle évoquant le bureau d'un commissaire où les plaintes pouvaient être enregistrées même la nuit, filtre par les fenêtres le brouhaha nocturne d'une ville en demi-sommeil.

Il a également semblé intéressant de proposer des points d'écoute au casque qui, cette fois-ci, permettent de concentrer l'attention sur des affaires emblématiques. La typologie même des documents d'archives présentés y invitait : à côté des formulaires, des textes réglementaires, des avis officiels, figurent en nombre des transcriptions écrites au plus près d'expériences vécues et surtout des procès-verbaux d'interrogatoires, qui conservent la vivacité et parfois la crudité du langage. Cette immédiateté déclarative, presque dialogique, se prêtait bien à la réalisation de bulles sonores où on se risque à franchir le hiatus entre parole écrite, inerte, patrimonialisée et parole vivante. Pour cela, il a été nécessaire de tirer des documents tous les éléments de langage exploitables, de rédiger un scénario, d'écrire des dialogues historiquement vraisemblables, de recruter des comédiens pour dire cette parole rendue à son oralité première.

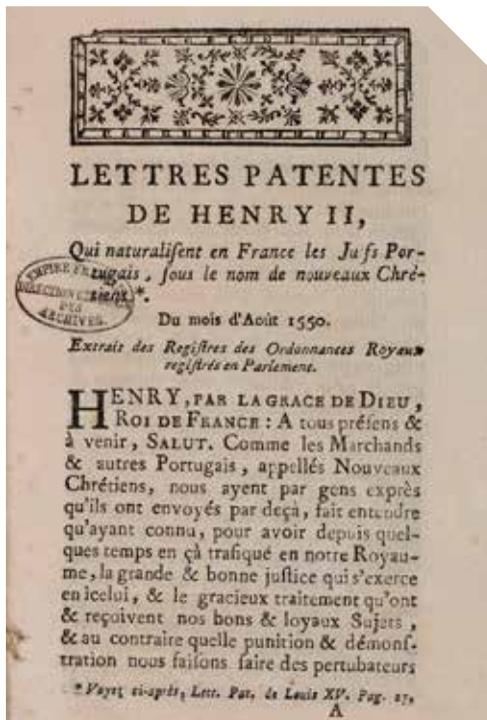
Ont ainsi été créées sept bulles sonores évoquant des lieux, des personnages ou des événements. Les commissaires scientifiques ont réalisé ce travail avec l'aide de Stéphanie Coiffier qui travaille depuis plusieurs années pour des projets qui valorisent les sciences humaines à des fins d'innovation. Avec l'association *Faire-Savoirs*, menée par Isabelle Backouche et Sarah Gensburger, elle a participé à la réalisation de supports numériques et de dispositifs de proximité, pour donner à voir et à entendre les savoir-faire des sciences humaines de manière originale et vivante afin de susciter la curiosité et la réflexion.

L'environnement sonore de l'exposition ne vise bien évidemment pas à détourner l'attention de l'essentiel, c'est à dire des documents originaux proposés à la curiosité du public, mais au contraire à lui permettre de se plonger dans la lecture de ces papiers qui nous mettent en contact direct avec une époque si proche et si lointaine à la fois. Au visiteur de dire si le pari est réussi...

RÉSEAUX ET PARTENAIRES

LA PUBLICATION DES ACTES DU RÈGNE DE HENRI II (1547-1559) dans la salle des inventaires virtuelle

par Jean-François Moufflet, département du Moyen Âge et de l'Ancien Régime



Une copie imprimée d'un acte d'Henri II : « Lettres patentes qui naturalisent en France les Juifs Portugais, sous le nom de nouveaux Chrétiens », août 1550. Copie imprimée de la fin du XVIII^e siècle à partir d'une autre copie issue des registres des ordonnances du Parlement de Paris. T 930, doss. 13. © Arch. nat./Cl. Elisabeth Boisserie

Les Archives nationales hébergent en leurs murs, sur le site de Paris, la Commission des ordonnances des rois de France¹, aujourd'hui rattachée au Centre Roland-Mousnier (UMR 8596 du CNRS, Paris Sorbonne Université) et placée sous la tutelle scientifique de l'Institut de France.

La mission est de poursuivre la *Collection des ordonnances des rois de France*. Commencée sous Louis XIV, au tout début du XVIII^e siècle, le but originel de cette collection était de publier toutes les décisions à portée générale, législative et réglementaire prises depuis les premiers Capétiens afin de constituer un recueil juridique de référence. Trois cents ans plus tard, la commission, en la personne de Roseline Claerr, ingénieure de recherche au CNRS, parachève le *Catalogue des actes*

de Henri II, fils de François I^{er}, qui régna de 1547 à 1559 et dont on a commémoré la naissance en 1519 l'an dernier².

Le catalogue recense, année par année, l'ensemble des décisions prises par ce roi et son gouvernement. On prenait acte des décisions en les mettant par écrit dans un document expédié par la chancellerie royale. La politique du roi de France nous est donc encore connue, soit parce que ces expéditions originales sont parvenues jusqu'à nous, soit parce que l'on dispose de copies, manuscrites ou imprimées, qui en ont été faites depuis le XVI^e siècle.

Chaque acte fait l'objet d'une notice individuelle offrant les éléments suivants : date et lieu de « passage » de la décision, résumé des dispositions, description des caractéristiques physiques de l'original quand il existe et, enfin, cotes et lieu de conservation actuel de l'original et de ses copies.

Depuis 1979, 7 volumes imprimés ont été publiés, couvrant la première moitié du règne de 1547 à 1553. Les années 1554-1559 demeuraient quant à elles encore dans l'ombre. En attendant une éventuelle édition imprimée, les

Archives nationales ont proposé de mettre à la disposition de tous cet imposant travail en publiant la partie inédite du catalogue dans la salle des inventaires virtuelle. Plus de 10 200 références d'actes deviendront bientôt interrogeables dans le moteur de recherche des Archives nationales. Cette démarche est originale et nouvelle, car loin de renvoyer à des documents uniquement détenus par les Archives nationales, le catalogue recense aussi des ressources détenues par d'autres institutions, archives comme bibliothèques, en France et à l'étranger. Les Archives nationales élargissent ainsi leurs perspectives en patronnant la publication d'un recueil de sources dont elles n'ont pas l'exclusivité.

¹ Pour plus d'informations, voir : <http://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/fr/web/guest/commission-des-ordonnances-des-rois-de-france>

² Voir notamment l'exposition qui s'est tenue au musée d'Archéologie nationale de Saint-Germain-en-Laye, *Henri II à Saint-Germain-en-Laye. Une cour royale à la Renaissance*.

Une notice du catalogue dans la salle des inventaires virtuelle : privilège octroyé à Pierre de Ronsard, pour l'impression de ses œuvres, en commettant l'imprimeur de son choix, 4 janvier 1554. © Arch. nat.

DÉFIS DE L'ARCHIVE : CONSTRUIRE AU PRÉSENT LE PASSÉ DU FUTUR !

par Françoise Lemaire, Mission des partenariats scientifiques et des relations internationales

Les archives sont-elles en péril ? Quel rapport y a-t-il entre les archives et l'exercice de la démocratie ? Chacun peut-il se retrouver dans les mémoires construites par les institutions patrimoniales ? En quoi le numérique transforme-t-il les archives ?

Autour de ces questions, parfois provocantes, le Collège international de philosophie a organisé deux journées de discussions, réunissant des praticiens du patrimoine et des chercheurs français et étrangers issus des sciences sociales. L'approche originale, articulant étroitement théorie et pratique, se voulait résolument politique et tournée vers l'avenir : le travail de constitution des archives n'est-il pas une manière d'orienter la lecture, par les générations futures, de notre présent ? Premier constat : Oui, les archives sont toujours en péril, quasiment partout dans le monde ! Cela est inhérent à leur condition. Outil du pouvoir, constituées pour maîtriser et contrôler, elles finissent pourtant par échapper, en raison de leur masse opaque, à l'autorité qui les a produites. Elles nourrissent des craintes, parfois infondées, mais qui les menacent. Leur volume recèle d'un potentiel « radio-actif » à long terme : telle information enregistrée en-deçà de la conscience de leurs auteurs ou tel document non inventorié peuvent ressurgir un jour, et servir à la mise en accusation d'un pouvoir, de ses excès, de ses crimes... Comme l'a montré Madame Hänger avec les archives de la Stasi 'archive oscille donc entre son statut de noble instrument de gouvernement et celui de déchet honteux, avec le scénario toujours possible de la destruction totale venant abolir, préventivement, la peur du dévoilement.

Car l'accès libre et immédiat aux archives est généralement considéré comme un curseur capable de mesurer le degré de démocratisation de la vie publique. L'ouverture aurait aussi une vertu réparatrice, dans le cas de mémoires traumatiques liées à des conflits, à des périodes d'oppression. Pourtant, cette ouverture à la consultation ne suffit pas à créer la compréhension. Comment les dossiers sont-ils

parvenus jusqu'à nous ? Quelles interventions volontaires ou quels accidents les ont modelés ? De quels choix procèdent-ils ? Décrypter le long travail de l'archive reste indispensable pour en saisir pleinement la matière.

Mais ce lien entre archive et pouvoir suscite aussi la méfiance d'individus ou de groupes qui récusent la capacité des grandes institutions à les représenter. La création d'« égo-archives » ou de « contre-archives » que ce mouvement suscite ne repose-t-elle pas sur un malentendu ? N'oublie-

t-on pas dans ces démarches que la force des archives réside dans leur capacité relationnelle, leur faculté d'enregistrer la mémoire de l'autre, y compris dans une forme d'expression directe : la voix de l'opposant est contenue dans les fichiers de la police, celle du marginal dans les dossiers de l'assistance ou celle du colonisé dans les archives du colonisateur... Alors qu'en matière de données à caractère personnel, le droit à l'oubli – anonymisation, déréférencement, effacement – est devenu la règle en Europe, ce sont les institutions archivistiques qui ont lutté pour préserver un droit à la mémoire individuelle dont elles assument la charge, tout en préservant le secret de la vie privée.

Les promesses du numérique enfin montrent désormais leur caractère trompeur ou ambivalent : surabondance de traces à l'ère des réseaux sociaux, coût des investissements et empreinte écologique des activités informatiques, mythe de l'archivage total et de l'exploration radicale avec le recours à l'intelligence artificielle... Comprendre les traces du passé ou du présent, accéder à leur sens, et pas seulement à leur contenu apparent, exigent toujours la médiation humaine, y compris pour le design

des interfaces de consultation.

Si, du point de vue des autorités de certains pays, les archives peuvent faire peur car « font preuve », du côté de la société apparaît le risque de l'indifférence à la vérité. L'avenir des archives passe donc par l'implication des citoyens, la vigilance et l'engagement des utilisateurs, des lecteurs, des curieux, des artistes : sans usages sociaux diversifiés, les archives ne peuvent ni parvenir à l'existence ni bénéficier d'une transmission.



Archives du Pouvoir ? Archives de « nous » ? : première page du cahier des doléances du tiers état du bailliage de Nemours remis aux députés en 1789. C/21. © Arch. nat.

EXPÉRIENCES ET INNOVATIONS

QUAND LES PUBLICS S'EMPARENT DES CARTES

par Gabrielle Grosclaude et Annick Pegeon, département de l'Action culturelle et éducative

Quel est le point commun entre un élève d'une classe de maternelle et un élève d'une classe préparatoire parisienne, un professeur en formation initiale et un adulte membre de l'association France Alzheimer, un écolier de Saint-Denis et un étudiant en école d'art ? Tous se sont adressés au service éducatif pour découvrir l'exposition *Quand les artistes dessinaient les cartes. Vues et figures de l'espace français, Moyen Âge et Renaissance* qui a fermé ses portes en janvier.

Une invitation au voyage

Les cartes présentées, objets visuels, ont séduit nombre d'enseignants de plusieurs disciplines et de classes des divers ordres d'enseignement. Conformément à ses missions, le service éducatif a privilégié le travail sur les documents dans une démarche de vulgarisation scientifique et de renouvellement des pratiques pédagogiques. L'accompagnement de l'exposition a pris des formes très différentes selon les publics.

Ainsi, une visite-atelier destinée à cheminer au travers de plusieurs cartes de l'exposition, à examiner les modes de représentation d'un territoire et les techniques mises en œuvre, a été proposée. Autant d'invitations à produire sa propre carte capable de donner à voir et à comprendre l'espace perçu¹.

Pour tous, l'émotion qui accompagne le contact avec les documents originaux présentés, la nature des supports, la diversité des formats, des modes de représentation, la palette des couleurs, a été primordiale. La découverte de l'archive, du « vrai document », permet la rencontre directe avec les hommes du passé et pose le cadre d'une histoire authentique et vivante. Le choix des points de vue et des perspectives, l'importance des détails, la précision du trait, le pittoresque des scènes ont interpellé petits et grands.



Travail sur la représentation de la forêt, en accompagnement du projet d'éducation artistique et culturelle mené avec les Archives départementales du Val-d'Oise. © Arch. nat./SED



Les lycéens ont conçu des cartes d'un État imaginaire, rendant compte des relations entre espace, pouvoir et société. © Arch. nat./SED

Une exposition qui a répondu à divers titres aux attentes des visiteurs

Bilan de quarante années de travail, elle a permis aux enseignants, étudiants des écoles d'art ou de l'enseignement supérieur, de faire le point sur l'état de la recherche et de replacer la cartographie dans l'histoire de l'art et des sciences.

La carte, élément constitutif du savoir, de l'analyse et du raisonnement en histoire-géographie, est aussi au cœur de problématiques d'enseignement. Les classes de l'enseignement primaire et les collégiens sont venus pour approfondir leurs connaissances sur la géographie du monde médiéval et de la Renaissance. Les lycéens se sont interrogés sur le rôle de la carte comme outil d'administration du territoire, les notions de frontières ou de répartition des pouvoirs.

Les vues et figures présentées dans l'exposition proposaient un mode de perception de l'espace autre que celui auquel publics jeunes ou personnes en situation de handicap également reçus dans l'exposition, sont confrontés au quotidien. Pour les premiers, ce fut une invitation à la fiction, à la créativité pour construire les apprentissages pluridisciplinaires. Aussi, le parti pris des ateliers fut de permettre aux élèves de proposer leur lecture des cartes en valorisant l'originalité de la restitution, de montrer que les enjeux de l'analyse dépassaient ceux du commentaire de carte.

Pour les seconds, c'est la question du repérage et de la représentation dans l'espace, concepts déroutants, qui ont été appréhendés lors des ateliers

¹ L'atelier « Portraits rêvés, portraits du réel. De la représentation artistique à la carte scientifique » propose deux orientations : « Cartes rêvées d'un monde imaginaire » et « Vers une cartographie scientifique ».

Travailler autrement

La très belle scénographie qui facilitait la circulation et le regroupement, le calendrier de l'exposition ont été favorables au développement de projets qui se poursuivront jusqu'à la fin de l'année scolaire.

C'est au travers d'un jeu que les élèves de grande section de maternelle d'une école proche des Archives ont pu s'y aventurer par petits groupes et découvrir la question de l'échelle et de la perspective. Ils sont repartis vers leur classe pour dessiner l'histoire qui se déployait dans un espace réinventé.

Après avoir observé et relevé des figurés (faune, flore, activités humaines, habitat) sur les vues, les plus grands ont expérimenté différentes techniques de dessin. Ils ont pris plaisir à représenter une île rêvée ou issue de leur expérience propre, non sans humour.

Enfin, dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle, des projets tels que l'écriture d'un texte d'« heroic fantasy » ou du journal de bord d'un voyage imaginaire, la construction de décors d'opéra, la représentation de la forêt ont engagé les élèves dans une démarche et une approche de l'expo-



L'invention du paysage au fil des ateliers. © Arch. nat./SED

sition développant simultanément la curiosité, la créativité, la rigueur, l'esprit critique, l'habileté manuelle et le goût d'apprendre.

Le bouche-à-oreille a suscité de nombreuses demandes qui n'ont pas pu trouver de créneau dans l'agenda, aussi un nouvel atelier qui permettra la découverte de plusieurs cartes conservées aux Archives nationales est-il en cours de conception.

L'exposition a été un réel succès.

On le doit notamment à la présence des trois commissaires qui ont su se rendre disponibles.

Les mots de conclusion reviennent à Nolan, Gabriel et Loula, élèves de sixième, amateurs de jeux vidéo et utilisateurs du GPS : « il faut que d'autres enfants viennent voir l'exposition car c'est beau, ancien, plein de détails sur la vie quotidienne et d'écritures à déchiffrer, de couleurs, de formes, de points de vue pour découvrir le paysage ».

ARCHIVES ÉLECTRONIQUES

PERSPECTIVES (1) : ADAPTER LES SERVICES AUX USAGERS

par Thomas Van de Walle, direction de l'Appui scientifique

Le développement de l'archivage numérique est désormais une réalité concrète, avec la mise en service de systèmes informatiques comme celui des Archives nationales (ADAMANT), ou encore l'augmentation des volumes d'archives numériques conservées par les services publics d'archives. Cette évolution se traduit également par l'adoption d'objectifs collectifs qui placent l'archivage numérique au cœur de nos priorités.

Dans ce contexte, il est essentiel de garder en tête que l'objectif principal de l'archivage est de fournir des informations à une personne qui en a besoin. Avec le développement du numérique, l'un des axes de travail

en cours consiste donc à concevoir davantage de **services** adaptés aux capacités offertes par le numérique. Cela implique une réflexion sur les interfaces logicielles, la fourniture d'outils d'aide à la recherche et à la consultation... Cela recouvre aussi l'exploitation du caractère numérique des archives elles-mêmes, qui permet d'approfondir les recherches en les faisant porter non seulement sur les descriptions des archives, mais également sur l'information contenue dans les archives. En outre, ces services doivent s'appuyer sur les **pratiques numériques** des différents usagers, qu'ils soient agents des administrations, citoyens cherchant à justifier des droits, étudiants, chercheurs, journalistes...



© Arch. nat./pôle image

Les Archives nationales ont déjà beaucoup fait dans ce domaine, mais elles continueront à faire évoluer leur offre de services dès 2020 et dans les années à venir.

Prochain épisode :
Perspectives (2) : un numérique à visage humain

RÉSEAUX ET PARTENAIRES

UN BÉNÉVOLE AU MINUTIER CENTRAL DES NOTAIRES

Interview de Michel Schonn, bénévole, par Marie-Françoise Limon-Bonnet, département du Minutier central des notaires de Paris

Que faites-vous pour aider les Archives nationales et combien de temps consacrez-vous à cette activité ?

J'analyse les actes d'un notaire du xvii^e siècle nommé Michel de Beauvais. Ce notaire, auquel vous m'avez proposé de m'atteler lorsque nous avons fait connaissance, constitue un choix judicieux. Son étude est installée de 1618 à 1664 près du Louvre, tandis que la Cour n'est pas encore partie pour Versailles. La lecture en continu de son minutier donne à voir non seulement les grands du royaume jusqu'aux proches du roi, mais aussi domesticités et fournisseurs, tous là pour faire affaire, se marier, emprunter de l'argent...

J'ai entrepris mes dépouillements il y a un an maintenant et je viens en moyenne deux fois par semaine dans les bureaux du Minutier, où m'attend la liasse en cours de lecture. Je travaille directement sur l'outil métier de production documentaire des Archives nationales, mais à partir des originaux, ce qui est important pour moi, et c'est pour cela je me déplace volontiers ! Pour moi, au-delà des contenus, il y a aussi des objets que l'on a plaisir à manipuler.

Pourquoi en êtes-vous venu à proposer votre aide ?

J'ai le goût des documents anciens et du défi paléographique. Je voulais travailler sur des documents qu'il faut apprivoiser avant de réussir à les lire de façon courante. Cela dit, lorsque je bute sur un nom propre, un nom d'enseigne, que sais-je encore ?, je confronte ma lecture avec la vôtre, qui travaillez dans le bureau à côté, et à plusieurs l'on finit toujours par lire quelque chose...

Fréquentez-vous ou avez-vous fréquenté les salles de lecture des archives ?

Oui, bien sûr ! Pendant près de trente ans, pour des recherches historiques personnelles – je suis magistrat de formation et aujourd'hui à la retraite. Ma recherche portait sur les maîtres potiers d'étain de Paris aux xvii^e et



Devis et marché de châssis peints servant de décors au théâtre de la salle des machines des Tuileries, sous la direction de [Gaspard] Vigarani, avec le concours de Charles Errard et François Francart, peintres du roi (23 mai 1660), MC/ET/XCVI/76. © Arch. nat./pôle image

xviii^e siècles. Pour mener à bien ce travail j'ai eu à consulter beaucoup de liasses notariales au CARAN, ma source principale. J'y ai pris le goût des documents anciens et me suis initié alors à leur lecture.

Quels sont les premiers résultats de ce travail et est-il déjà disponible ?

J'ai à ce jour dépouillé 9 liasses laissées par ce notaire soit plus de 1300 actes, et oui, dans la mesure où vous me faites travailler directement sur l'outil de production documentaire, mon travail est accessible en temps quasi réel à tous dans la salle des inventaires virtuelle des Archives nationales.

Qu'est-ce que vous retirez à titre personnel de votre investissement ?

J'aime voir revivre le Paris et les Parisiens de l'époque ! En fait, le notaire a une clientèle assez stable. On finit par se familiariser avec les noms qu'on lit d'un acte à un autre ; on a le sentiment d'entrer dans leur intimité, surtout quand l'acte règle une difficulté familiale ou juridique, souvent financière. C'est tout un monde qui s'anime... Je suis très sensible à

toutes les signatures en bas des actes, de gens plus ou moins connus, dont c'est parfois la seule trace matérielle conservée. Lorsque je travaillais sur les potiers, j'ai eu entre les mains un étain signé par un maître dont j'ai retrouvé plus tard le contrat d'apprentissage au Minutier. Ce n'était alors qu'un enfant de 12 ou 13 ans ; en voyant son nom sur l'acte, je songeais à ce qu'il devait éprouver, conduit en plein hiver par ses parents d'une lointaine banlieue chez le notaire et son futur maître d'apprentissage : tout commençait pour lui ! Bref, je ne m'ennuie pas et la flamme brille toujours ! Je ne dois pas être le seul, d'ailleurs, puisque le public est nombreux au CARAN, à commander des liasses notariales !



Michel Schonn, bénévole. © Arch. nat.